

BROCHURE TECHNIQUE

FINALE DES COUPES NATIONALES MIXTES

GYMNASTIQUE

17 et 18 mars 2018
NANTES (44)



LA FÉDÉRATION SPORTIVE ET CULTURELLE DE FRANCE

UNE FÉDÉRATION AFFINITAIRE MULTI-ACTIVITÉS

Créée en 1898, La Fédération Sportive et Culturelle de France (FSCF) développe et propose **des activités liées aux domaines sportifs, artistiques et culturels, des activités socio-éducatives ainsi que des actions de loisir pour tous**. Forte de ses 230 000 licenciés et 1650 associations affiliées, la FSCF encourage l'accès à la pratique de ses activités sous toutes ses formes : **initiation, découverte, loisir et/ou compétition**.

Reconnue d'utilité publique, la FSCF est ouverte à tous sans distinction, dans le respect des idées, des possibilités et des particularités de chacun.

La Fédération Sportive et Culturelle de France **organise de nombreuses compétitions, manifestations et autres rencontres** toutes placées sous le signe de la convivialité et animées par la même ambition, celle du partage et de l'épanouissement dans la pratique de son activité.

Outre les activités qu'elle propose, la FSCF **favorise la formation des bénévoles et des professionnelles** (Brevets fédéraux, BAFA/BAFD, Brevets professionnels, Certificats de qualification, etc). La Fédération développe ainsi depuis de nombreuses années un programme de formation ambitieux tant pour l'encadrement bénévole que professionnel.

LE PROJET ÉDUCATIF DE LA FSCF

La Fédération Sportive et Culturelle de France défend un projet éducatif basé sur des valeurs universelle et humanistes. A travers ses différentes pratiques et actions qu'elle propose, la fédération vise à l'épanouissement harmonieux de la Personne dans toutes ses dimensions.

Dans cet esprit la Fédération Sportive et Culturelle de France fonde ses objectifs éducatifs essentiellement sur des valeurs d'ouverture, de respect, d'autonomie, des responsabilités et de solidarité.

// CHIFFRES CLES

- Plus de 230 000 détenteurs d'une licence.
- 1 650 associations affiliées.
- Une présence dans 82 départements métropolitains ainsi qu'en Guadeloupe, en Martinique, à la Réunion et en Polynésie Française et dans 21 ligues régionales.
- 40 000 responsables bénévoles.
- 18 000 participants aux manifestations nationales.
- 50 compétitions ou rencontres nationales organisées chaque année.
- 14 000 stagiaires sur l'ensemble du territoire.
- 1 700 formateurs.
- 1 800 stagiaires BAFA/BAFD.



LE MOT DU PRÉSIDENT GÉNÉRAL



La première rencontre sportive amicale de l'Union des sociétés de gymnastique et d'instruction militaire des patronages et œuvres de jeunesse de France - devenue depuis Fédération sportive et culturelle de France – s'est déroulée le 24 juillet 1898 au Parc des oiseaux à Issy-les-Moulineaux.

Depuis 120 ans, la Fédération perpétue la longue tradition des rencontres et championnats annuels qui permettent à des milliers de pratiquants de se réaliser et de s'épanouir dans toutes leurs dimensions à travers des activités sportives ou culturelles.

Si dans leur forme les rencontres ont changé, l'esprit de solidarité, de respect, de tolérance et de convivialité qui les anime est resté le même.

Aujourd'hui, la Fédération poursuit, grâce à la détermination et au dévouement des femmes et des hommes qui font vivre ses associations, l'œuvre de son fondateur. Au nombre de celles-là, « l'Association Sportive et Culturelle Bonne Garde » de Nantes, organisatrice de la Finale des coupes nationales mixtes de gymnastique.

Je remercie toutes celles et tous ceux qui, forts de leur engagement, se sont investis sans compter dans la préparation et l'organisation cet événement.

Je souhaite à tous les participants de donner le meilleur d'eux-mêmes pour que la fête soit belle et riche de partage et d'amitié.

Christian Babonneau

01/ CONSIGNES GENERALES

Dès votre arrivée vous devrez vous rendre à l'accueil, ouvert le vendredi à partir de 17h00, pour y retirer vos dossiers et régler les frais afférents à vos repas et engagements, effectuer le pointage des gymnastes et juges présents et confirmer les équipes d'associations et de ligues) :

Salle Jean Yves LEROY - 15 RUE Gabriel GOUDY

NANTES 44000

1) 07.72.05.20.67 ou 2) 06.38.90.32.24

(Lignes ouvertes exclusivement durant le championnat)

1 DEROULEMENT DES MANIFESTATIONS

1.1 SAMEDI 18 MARS : SALLE JEAN YVES LEROY - 15 RUE GABRIEL GOUDY

6h30	Ouverture du gymnase
8h00 à 22h30	Compétition gym féminine
8h25 à 22h30	Compétition gym masculine
22h45	Palmarès

1.2 DIMANCHE 19 MARS : SALLE JEAN YVES LEROY

9h00-10h45

Féminine :

- Débriefing de la compétition féminine
- Groupe de travail avec les entraîneurs (Gradins)
- Examen de juges féminins : salle de réunion avec vidéo projecteur

Masculine :

- Réunion technique (Gradins)
- 9h30 à 10h00 : Debrief code FIG 2017/2020 (salle)
- 10h15 à 11h00 : Informations formateurs de juges + examens de juges (salle)

11h00 Réception officielle, Mezzanine

12h00 Appel des gymnastes et tirage au sort

13h00 Finale mixte par agrès

Palmarès intermédiaire des finales par agrès (tous les 2 agrès).

1. MEMBRES OFFICIELS DE LA FEDERATION

Président général de la fédération	Christian BABONNEAU
Vice-présidente de la fédération en charge de la coordination des activités « Gymniques et d'Expression »	Dominique JOLY
Membre du comité directeur de la fédération Déléguée à la gymnastique féminine	Sophie ERIDIA
Membre du Comité Directeur de la fédération Délégué à la gymnastique masculine	Bernard OLIVIER

2. MEMBRES DU COMITE TECHNIQUE

3.1 COMMISSION NATIONALE DE GYMNASTIQUE FÉMININE

Responsable National	Youri DARBOURET
Responsable de la compétition	Elisabeth JEAN
Directeur de concours	Magaly HARS
Directeur de concours	Joël LECLINCHE
Président du jury	Lionel GRES
Responsable du secrétariat	Claire DARIUS
Secrétariat	Pierre DIEBOLD
Responsable matériel	Jean PARISSÉ
Examen de juges	Elisabeth MORICET

3.2 COMMISSION NATIONALE DE GYMNASTIQUE MASCULINE

Responsable National	Pierre BAUDOUIN
Directeur de concours	Thierry BELLIER
Directeur de concours adjoint	Jacky GRUFFAZ
Président du jury	Mohammed BENMALECK
Responsable des juges	Marc LAMBIN
Responsable secrétariat informatique	Anne RAJON / Olivier VERNET
Responsable matériel	Gérard FORHER
Protocole et récompenses	BORDREAU Marc / Anne RAJON
	SOL Nicolas PERON
	ARCONS Antoine BASTIN
Juges Experts	ANNEAUX Quentin AMBROISY
	SAUTS Olivier SEDILLAU
	PARALLELES Christian CHENET
	FIXE Florent BAUDIN

02/ INSTRUCTIONS TECHNIQUES A L'ATTENTION des ASSOCIATIONS de GYMNASTIQUE FEMININE

Vous trouverez ci-inclus les horaires de passage des gymnastes, la composition des jurys et tous les renseignements techniques concernant la compétition et le jugement.

EN CAS DE DESISTEMENT, appeler d'urgence la Fédération au 01 43 38 50 57 (Pascal) ET par mail : Elisabeth JEAN : zabeth.jean@gmail.com

Le pointage des gymnastes et le contrôle de la composition des équipes seront effectués par le secrétariat à l'accueil le vendredi dès 17 heures. La remise des badges (N° des gyms) **et le contrôle des licences** seront effectués dans la salle de dérouillage à l'heure indiquée sur la brochure.

Autorisation parentale : vous munir, pour toute gymnaste mineure, de l'autorisation parentale permettant une intervention chirurgicale en cas d'urgence

1. DEROULEMENT DES COMPETITIONS

1.1 CONCOURS GENERAL

La Compétition aura lieu dans la

**Salle Jean Yves LEROY - 15 RUE Gabriel GOUDY
NANTES 44000**

Le tirage au sort du 1^{er} agrès de chaque groupe est effectué dans la salle de dérouillage aussitôt l'appel des gymnastes, ce dernier sera effectué à l'heure précise indiquée sur la brochure.

Pour chaque horaire : les gymnastes pourront entrer dans la salle de dérouillage une demi-heure avant l'heure prévue de l'appel.

L'échauffement se déroulera à l'agrès de compétition et sera de 8 minutes. Pour la compétition, 2 groupes de gymnastes de catégories différentes passent en alternance sur les mêmes agrès avec deux jurys différents (chaque jury est identifié par une couleur de nappe).

Les gymnastes ne peuvent commencer leur exercice que si le signal de leur jury est vert.

Tous les déplacements se font en musique et dans l'ordre Olympique (SAUT-BA-P-S).

N'oubliez pas d'envoyer rapidement vos musiques à l'organisateur.

2. CONTROLE DES POINTS :

Pour éviter d'éventuelles erreurs de palmarès, les entraîneurs devront effectuer un contrôle des points obtenus par leurs gymnastes, après chaque horaire, auprès du secrétariat féminin.

Les entraîneurs vérifieront aussi les qualifications pour les finales après l'affichage du palmarès le samedi soir.

1.2 - FINALES PAR AGRÈS :

Sont qualifiées, à chaque agrès les 4 meilleures équipes des catégories « Coupe Senior » (seniors + juniors + cadettes 2 + cadettes surclassées) et « Coupe Espoir » (cadettes 1 + minimes + benjamines) à chaque agrès.

Une seule équipe par association par agrès et par coupe ne pourra être qualifiée.

2 gymnastes de l'équipe qualifiée, se présenteront à la finale le dimanche. Les notes des 2 gymnastes choisies par l'entraîneur seront additionnées pour déterminer l'équipe gagnante de la finale.

En cas d'ex aequo de 2 équipes, l'équipe retenue sera celle qui aura réalisé le meilleur total aux quatre agrès. Toute équipe qualifiée pour une finale par agrès **se doit d'y participer**.

Le tirage au sort de l'ordre de passage à chaque agrès doit être respecté sous peine de disqualification.

La non-participation à une finale d'une équipe entraîne la disqualification de l'équipe pour les finales suivantes.

Les Finales en BARRES, POUTRE et SOL seront jugées sur la base du code FIG 2017-2020 adapté par la FSCF, article 34.9 du programme fédéral **2018**. L'aménagement Fédéral pour les Barres asymétriques est appliqué aux finalistes de la catégorie Espoir.

Au SAUT, sont autorisés **DEUX SAUTS IDENTIQUES** ou **DIFFÉRENTS** (du même groupe ou de groupes différents). Note finale : les moyennes des deux sauts sont additionnées et divisées par 2.

Si un seul saut est exécuté la note obtenue sera divisée par deux

3. ORGANISATION DE LA FINALE PAR AGRES

2 finales par agrès pour les équipes d'association :

- **Finale Senior** : 4 meilleures équipes classées à chaque agrès – 1 équipe par association – participation de 2 gymnastes de l'équipe qualifiée
- **Finale Espoir** : 4 meilleures équipes classées à chaque agrès – 1 équipe par association - participation de 2 gymnastes de l'équipe qualifiée

	FINALE SENIOR				FINALE ESPOIR			
1 ^{ère} rotation	SAUT	Equipe S1 Gym 1 Equipe S2 Gym 1 Equipe S3 Gym 1 Equipe S4 Gym 1	BARRES	Equipe S1 Gym 1 Equipe S2 Gym 1 Equipe S3 Gym 1 Equipe S4 Gym 1	POUTRE	Equipe E1 Gym 1 Equipe E2 Gym 1 Equipe E3 Gym 1 Equipe E4 Gym 1		
2 ^{ème} rotation	SAUT	Equipe S1 Gym 2 Equipe S2 Gym 2 Equipe S3 Gym 2 Equipe S4 Gym 2	BARRES	Equipe S1 Gym 2 Equipe S2 Gym 2 Equipe S3 Gym 2 Equipe S4 Gym 2	POUTRE	Equipe E1 Gym 2 Equipe E2 Gym 2 Equipe E3 Gym 2 Equipe E4 Gym 2		
PALMARES								
3 ^{ème} rotation	POUTRE	Equipe S1 Gym 1 Equipe S2 Gym 1 Equipe S3 Gym 1 Equipe S4 Gym 1			SOL	Equipe E1 Gym 1 Equipe E2 Gym 1 Equipe E3 Gym 1 Equipe E4 Gym 1	BARRES	Equipe E1 Gym 1 Equipe E2 Gym 1 Equipe E3 Gym 1 Equipe E4 Gym 1
4 ^{ème} rotation	POUTRE	Equipe S1 Gym 2 Equipe S2 Gym 2 Equipe S3 Gym 2 Equipe S4 Gym 2			SOL	Equipe E1 Gym 2 Equipe E2 Gym 2 Equipe E3 Gym 2 Equipe E4 Gym 2	BARRES	Equipe E1 Gym 2 Equipe E2 Gym 2 Equipe E3 Gym 2 Equipe E4 Gym 2
PALMARES								
5 ^{ème} rotation	SOL	Equipe S1 Gym 1 Equipe S2 Gym 1 Equipe S3 Gym 1 Equipe S4 Gym 1			SAUT	Equipe E1 Gym 1 Equipe E2 Gym 1 Equipe E3 Gym 1 Equipe E4 Gym 1		
6 ^{ème} rotation	SOL	Equipe S1 Gym 2 Equipe S2 Gym 2 Equipe S3 Gym 2 Equipe S4 Gym 2			SAUT	Equipe E1 Gym 2 Equipe E2 Gym 2 Equipe E3 Gym 2 Equipe E4 Gym 2		
PALMARES								

03/ CONSIGNES TECHNIQUES AUX ENTRAINEURS ET GYMNASTES

1. CONSIGNES GENERALES

Aucune réclamation ne pourra être faite après la lecture du palmarès.

1. L'ensemble des participants doit se tenir à la disposition du Directeur de Concours.
2. Seuls les entraîneurs (en tenue) des gymnastes participant aux Finales des coupes nationales peuvent se trouver sur le plateau de compétition, pour assister les gymnastes et qu'ils ne gênent pas le bon déroulement des épreuves (non pour filmer les gymnastes), à raison de DEUX personnes au maximum par association.
3. **A noter** : il ne sera autorisé qu'un seul entraîneur pour une association présentant une seule gym.

Sanction: exclusion.

4. Les demandes de renseignements sur le jugement ne sont pas autorisées pendant la compétition. **Les réclamations doivent être faites PAR ECRIT auprès de la Présidente du jury (cf art. 11 du PF 2018).**

Toute réclamation verbale ou s'appuyant sur un enregistrement vidéo de la compétition ou déposée après lecture du palmarès ne sera pas acceptée.

5. Une gymnaste désirant présenter un élément **NON CODIFIE** doit en donner la description **PAR ECRIT** avant le début de la compétition (le vendredi soir) au Président du Jury afin qu'il en définisse la valeur et en avertisse les Juges art.7.2.3 section 7 page 2 du Code FIG.

2. CONSIGNES AUX AGRES

TABLE DE SAUT

A chaque essai, les gymnastes doivent annoncer le numéro de leur saut, à l'aide des cartons/N° mis à leur disposition ;

Pas de pénalisation si le saut annoncé est différent du saut exécuté.

BARRES

Les gymnastes désirant monter les Barres en feront la demande PAR ECRIT (cf imprimé joint en fin de PF) au Président du Jury, **avant chaque horaire et après le contrôle des licences.** La gymnaste pourra monter les deux porte-mains (de 5 cm chacun ou 1 cran) si ses pieds ou son bassin touchent le tapis (cf art. 2.1.2 section 2 page 1 du code FIG) et dans le respect des normes des agrès (code FIG).

Le constat sera fait sur les Barres dont se servira la gymnaste pour la compétition.

Le Jury sera averti des autorisations accordées.

Sans autorisation : pénalité de 0.50 pt sur la note finale.

Les DEUX barres doivent être montées de la même hauteur et remises, après utilisation, à leur hauteur initiale.

L'écartement maximal des barres (1,80m) est déterminé au début de la compétition pour une hauteur réglementaire et le reste tout le temps de la compétition. La barre inférieure est alors mise à 1,70 pour cet écartement, hauteur mesurée à l'aplomb de la barre inférieure.

La durée du temps de chute est de 30 secondes maximum à partir du moment où la gymnaste s'est relevée sur ses pieds sans pénalité et de 60 secondes **avec une pénalité de 0.30 pt.** Si le temps est dépassé, l'exercice est terminé.

SOL

Musique : un CD ou une clé USB par gymnaste (avec une seule musique par CD) marqué au nom de la gymnaste doit être en votre possession en plus de l'envoi que vous aurez fait en amont à l'organisateur (en cas de problème informatique, il faudra que vous puissiez nous fournir votre support musical).

Un second badge vous sera remis au contrôle des licences qui nous permettra dès la fin de celui-ci, de donner au responsable de la sono, l'ordre de passage du groupe au sol avant le début de la compétition.

TAPIS SUPPLEMENTAIRE (art. 2.3.1 section 2 page 2 du code FIG) :

La gymnaste **doit** mettre un tapis de réception supplémentaire de 10 cm au-dessus du tapis de réception normal de 20 cm pour les sorties au saut, barres et poutre. Le tapis ne peut être déplacé pendant l'exercice.

Pour l'appel, la gymnaste peut placer le tremplin sur le tapis de réception supplémentaire de 10 cm.

Si le tapis de réception supplémentaire n'est pas utilisé ou est déplacé **pénalité de 0.50 sur la note finale.**

Pour toute utilisation de tapis supplémentaire : **pénalité de 0.50 sur la note finale.**

Pose du tremplin sur une surface interdite : **pénalité de 0.50 sur la note finale.**

NORMES des AGRES (art. 28.4 à 28.8 du PF 2018)

3. TENUE VESTIMENTAIRE :

3.1 ENTRAINEURS :

Une tenue sportive et correcte est exigée.

Survêtement complet ou tee-shirt blanc ou aux couleurs du club et pantalon de survêtement.

Le corsaire est autorisé pour les monitrices.

PAS DE CHAUSSURES A L'INTERIEUR DU GYMNASE : seuls les chaussons de gymnastique seront autorisés

3.2 GYMNASTES :

Cf art. 2.3.2 Section 2 page 2 du Code FIG. Survêtement, short ou corsaire pour l'échauffement.

L'absence d'écusson n'est pas pénalisable.

PAS DE CHAUSSURES A L'INTERIEUR DU GYMNASE : seuls les chaussons de gymnastique seront autorisés.

4. PENALITES

4.1 CONCERNANT LA GYMNASTE

Section 2 page 3 du Code FIG *entre autres* :

- Utilisation incorrecte de la magnésie : **0.50** pt sur la note finale
- Rembourrage incorrect : **0.30** pt sur la note finale
- **Comportements abusifs** : **0.30** pt sur la note finale
- Enlever les ressorts du tremplin : **0.50** pt sur la note finale
- Dépassement flagrant du temps d'échauffement : **0.30** pt sur la note finale
- Ne pas participer à la remise des récompenses (sans permission) : **classement annulé.**

4.2 CONCERNANT LES ENTRAINEURS

Se référer **section 3 page 1** du Code FIG :

L'entraîneur peut assister ou donner des conseils à la gymnaste pendant la durée du temps de chute (B-P) ou entre les deux sauts.

5. LECTURE DU PALMARES ET REMISE DES RECOMPENSES

Les gymnastes devront être en tenue gymnique. Les trois premières gymnastes des 6 catégories seront récompensées lors de la cérémonie protocolaire. Les 3 premières équipes d'associations et les 3 premières équipes de région de chaque catégorie « Espoir et Senior » seront récompensées

04/ CONSIGNES TECHNIQUES AUX JUGES

Art.34.10 du PF 2018 :

34.10.4 Tout juge affecté dans le jury, même comme remplaçant et absent sans excuse valable le jour de la compétition entraîne pour l'association l'ayant proposé une amende de 200 euros payable avant le jour de la compétition, faute de quoi la (ou les) gymnaste(s) ne sera (seront) pas autorisée(s) à concourir.

Tout juge Fédéral ou Libre, inscrit à cette compétition doit se rendre disponible pour participer aux jurys des Finales par agrès le dimanche (fin 17h00).

34.10.5 Tout juge absent à la suite de la défection de son équipe ou de ses individuelles, qui surviendrait moins de 15 jours avant la date de la compétition entraînera une amende de 200 euros faute de quoi l'association ne pourra participer aux Coupes Fédérales de l'année suivante.

1. CONSIGNES AUX JUGES

1.1 L'APPEL DES MEMBRES DU JURY

Il aura lieu **1 heure avant la compétition**, suivi d'une réunion du jury 45 min. avant le début des épreuves (se référer aux horaires ci-joints).

Le carnet de juge devra être présenté au président du jury pour signature, ainsi que la licence pour la saison en cours.

Les Juges devront être munis du **code FIG 2017-2020** adapté par la FSCF **article 30.2 du programme fédéral 2018** et aménagé pour la coupe Espoir, **et des feuilles de cotation afférentes à l'agrès qu'ils notent.**

Deux postes de juges noteront en alternance au même agrès. Chaque "JURY D" disposera de 2 signaux (rouge et vert) destinés à prévenir les gymnastes que le jury est prêt ou non à juger.

Nous recommandons aux juges de conserver leurs notes ainsi que le numéro des gymnastes. Ces notes peuvent être utiles en cas de perte d'une feuille de pointage.

1.2 TENUE OBLIGATOIRE POUR LES MEMBRES DU JURY :

Dames : jupe ou pantalon bleu marine, chemisier ou pull blanc, veste bleue marine, chaussons de gymnastique OBLIGATOIRES.

Messieurs : pantalon gris, chemise blanche, veste bleue marine, chaussons de gymnastique OBLIGATOIRES.

EN CAS de DÉFECTION de JUGES, REMPLAÇANTS ou SECRÉTAIRES d'AGRÈS PREVENIR d'urgence la FÉDÉRATION au **01 43 38 50 57 (Pascal)** **et** par mail : lionel.gres@gadz.org.

Les remplacements sur place ne seront pas acceptés.

2. ROLE DES CHRONOMETREURS

2.1 BARRES ASYMETRIQUES :

Art. **11.1 section 11 page 1** du code FIG

Lors d'une chute, un temps d'interruption de 30 secondes est accordé. Si la gymnaste dépasse le temps alloué avant de recommencer, une **déduction de 0,30 pt** est appliquée sur la note finale.

Si la gym n'a pas recommencé son exercice dans les 60 secondes, l'exercice est considéré comme terminé.

Le chronométrage du temps de chute commence quand la gymnaste après la chute s'est relevée sur ses pieds.

Le signal sonore à 10 sec., 20 sec. et 30 sec. ne sera pas donné.

2.2 POUTRE :

Art. **12.1 section 12 pages 1-2** du code FIG

La durée de l'exercice ne doit pas dépasser **1 min. 30 sec.**

Pénalité de 0.10 pt sur la note finale si la durée de l'exercice est supérieure à 1 min. 30 sec.

2.2.1 CHRONOMETRAGE DU MOUVEMENT :

Le chronométrateur déclenche le chrono quand la gymnaste prend appel sur le tremplin ou le tapis. Il arrête le chrono quand la gymnaste touche le tapis à la fin de son exercice.

- Un 1^{er} signal sonore est donné à 1 min. 20 sec. (C'est à dire 10 sec. avant le temps maximum autorisé)
- Un 2^{ème} signal sonore à 1 min. 30 sec. avertit la gymnaste qu'elle doit terminer son exercice. Si la réception se fait pendant le 2^{ème} signal sonore, il n'y a pas de déduction.

Le chronométrateur signale au Jury D la durée du temps d'exécution de l'exercice.

En cas de chute, le chrono "mouvement" s'arrête quand la gymnaste touche le tapis.

Il reprend lorsque la gymnaste est remontée sur la poutre **avec le premier mouvement** pour continuer l'exercice.

Le chronométrateur s'assure, pendant que les juges notent la gymnaste précédente, que la suivante n'essaye pas son entrée ou tout autre élément dans le temps d'attente de son passage.

Il s'assure que le tapis de 10 cm n'est pas bougé durant l'exercice. Il s'assure que le tremplin est bien celui autorisé (double tremplin interdit sauf pour les benjamines).

2.2.2 CHRONOMETRAGE DE LA CHUTE :

Lors d'une chute, un temps d'arrêt de 10 secondes est autorisé. Si la gymnaste dépasse le temps alloué, une **déduction de 0,30 pt** est appliquée sur la note finale.

Si la gym n'a pas recommencé son exercice dans les 60 secondes, l'exercice est considéré comme terminé.

Le chronométrage du temps de chute commence quand la gymnaste après la chute s'est relevée sur ses pieds.

Le temps de chute se termine quand la gymnaste prend appel sur le tapis pour remonter sur la poutre.

Le signal sonore des 10 sec. du temps limite ne sera pas donné.

2.3 SOL :

Art. 13.1 section 13 page 2 du code FIG

La durée de l'exercice ne doit pas dépasser 1 min. 30 sec.

Pénalité de 0,10 pt sur la note finale si la durée de l'exercice est supérieure à 1 min. 30 sec.

Le chronométrage commence avec le premier geste de la gymnaste pour débiter son exercice.

Il s'arrête avec la dernière position de la gymnaste à la fin de son exercice. L'exercice doit se terminer en même temps que la musique.

3. ROLE DES SECRETAIRES

Sur la feuille récapitulative, il enregistre le numéro de la gymnaste.

Il récupère les notes du jury D et des jurys E.

Il reporte sur la feuille de la gymnaste la note du Jury D, la valorisation et les notes des Jurys E.

Il enlève la note E la plus haute et la note E la plus basse. Il fait la moyenne des notes E intermédiaires au 5/100ème de point.

Il détermine la note finale :

NOTE D (Jury D) + Valorisation + NOTE E (moyenne des notes E)

= NOTE FINALE D + E - Autres déductions (données par le jury D)

= NOTE FINALE

Il insère les feuilles de jurys D et E dans la feuille de la gymnaste. A la fin de chaque rotation, les feuilles des gymnastes sont transmises au secrétariat du concours. Il reporte sur le carton de la gymnaste la note D, la note E, les autres déductions et la note finale.

4. BRIEFING JUGES

Ce briefing tient compte du **CODE FIG 2017-2020**.

4.1 GENERALITES

En cas de désaccord important entre la note du jury D et la moyenne des notes du jury E, le jury D doit voir avec ses juges ou en cas extrême faire appel au Président du jury. En cas de doute, la décision doit être prise au bénéfice de la gymnaste.

4.1.1. LES VALEURS DE DIFFICULTES

En barres, poutre et sol, **8 éléments maximum codifiés (sortie comprise)** dont les VD les plus élevées sont pris en compte.

Le jury D reconnaît toujours la VD des éléments figurant dans le code sauf si les exigences techniques ne sont pas respectées. Dans ce cas, 3 principes à suivre :

L'élément reçoit une VD inférieure CAR il ne figure pas dans le tableau des difficultés tel qu'il est réalisé : **il est dévalué**. S'il est ultérieurement bien exécuté, il ne recevra aucune VD.

L'élément est reconnu comme un autre élément FIGURANT dans le tableau des difficultés. S'il est à nouveau exécuté avec une technique correcte, ils reçoivent TOUS LES 2 UNE VD.

La VD n'est pas accordée

En barres, élément avec envol sans reprise de barres - poutre, élément sans revenir sur les pieds - sol, élément sans retour sur les pieds d'abord. S'il est exécuté plus tard correctement, il recevra la VD.

La VD d'un même élément n'est comptabilisée qu'une seule fois. En cas de répétition, elle ne sera pas prise en compte.

Mais si, au **sol**, la gym exécute 2 éléments gymniques différents, issus de la même case, donc sous le même numéro, un seul sera pris en compte en valeur de difficulté, dans l'ordre chronologique : *sauts mentionnés avec un astérisque (*)*.

DANS TOUS LES CAS, ON PENALISE L'ELEMENT MEME SI ON NE LE RECONNAÎT PAS.

4.1.2. LA SORTIE

Elle fait partie des 8 VD prises en compte : plus aucune exigence de valeur n'est demandée.

Si la gym **ne tente aucune sortie du tout** (ex. : rondade + saut en dehors de la poutre) ou **au sol n'exécute qu'une seule ligne acrobatique** :

- Le jury D ne compte que **7 VD**
- Le jury E applique une pénalité de **0,50 pt - pas de sortie** + les fautes de la réception (*1 pt de chute ou fautes générales si pas de chute*)

Dans tous les autres cas, la sortie est considérée commencée :

- Le jury D ne compte que **7 VD**
- Le jury E ne pénalise que les fautes de réception (*1 pt de chute ou fautes générales si pas de chute*)

TOUTE SORTIE PEUT ETRE RECOMMENCEE.

4.1.3. EXIGENCES DE COMPOSITION

Elles sont au nombre de 4 à 0,50 pt soit **2,00 pts**

Les éléments remplissant l'EC doivent obligatoirement faire partie du Code. Un élément peut remplir plus d'une EC mais il ne peut être répété pour remplir une autre EC.

4.1.4. NOTE E

Les déductions sont toujours retranchées de la note de 10,00 pts.

4.1.5. AMENAGEMENT FSCF

Valorisation de la Note D (Précisions à chaque agrès)

Avec notification du jury D, le jury E additionnera la déduction pour « exercice trop court » aux autres déductions (exécution/artistique) :

- Si 7 éléments ou plus reconnus : pas de déduction
- 5-6 éléments reconnus : - 4,00 pts
- 3-4 éléments reconnus : - 6,00 pts
- 1-2 éléments reconnus : - 8,00 pts
- Pas d'éléments : - 10,00 pts

Avec l'aménagement du code, la gymnaste conservera sa note D.

4.1.6. DIRECTIVES TECHNIQUES (ELEMENTS GYMNiques « SAUTS » EN POUTRE ET SOL

Le **maximum de déductions** cumulées pour déviation par rapport aux exigences pour la position du corps ne peut pas dépasser **0,50 pt** (*manque d'écart, jambes fléchies, pointes de pied pas tendues, déductions spécifiques à la forme du corps*). A cela peuvent s'ajouter les fautes pour manque d'amplitude et les fautes de réception (déséquilibre par exemple).

Sauts avec tours :

- Pour sous-rotation de 30° ou plus, on reconnaît un autre élément du code.

Exemple : « Changement de jambes ½ tour » : la rotation doit être de 180°. Si elle est <150° devient « changement de jambes ¼ tour » si la position « écarté latéral » est bien visible SINON devient « changement de jambes ».

- Pour sous-rotation au-dessus de 30° (c'est-à-dire entre 150° et 180°), les éléments gardent leur valeur mais sont pénalisés de 0,10 pt pour manque de précision :

Exemple : Changement de jambes ½ tour à 160° au lieu de 180°

- L'élément n'est pas différent avec 30° de tour supplémentaire : il garde sa valeur mais il est pénalisé de 0,10 pt pour manque de précision.

Sauts pied tête : modification des exigences techniques et des pénalités (section 9 p.4)

Nouveauté pour le saut changement de jambes :

- Si la jambe libre avant est à moins de 45° : pénalité de 0.10 pt
- Si la jambe libre avant est fléchie : pénalité de 0.10 pt ou 0.30 pt

4.1.7. ENTRAINEURS :

Pendant le mouvement, l'entraîneur ne doit pas parler à la gymnaste, lui faire de signes, crier ou l'encourager sinon une pénalité de 0.50 pt sera appliquée. Le jury D devra en informer le Président du Jury avant de la déduire.

Il est interdit de mettre des marques de magnésie sur le praticable ou le tremplin à la Table de Saut. Sinon, une pénalité de 0.30 pt sera appliquée sur la note D, après en avoir informé le Président du Jury.

Il n'est pas autorisé d'utiliser des substances collantes ou nettoyer à nu les barres avec une matière abrasive. Le nettoyage complet des barres est interdit. En cas de magnésie trop importante, seul le responsable du matériel sera autorisé à remettre en état la barre.

4.2 TABLE DE SAUT

- L'échauffement est de 50 sec par gym OU deux sauts exécutés.
- Pour les benjamines, un double tremplin est autorisé.
- La gymnaste est responsable de l'affichage du numéro du saut qu'elle a l'intention d'exécuter. Il n'y a pas de pénalité si la gymnaste exécute un saut différent du saut annoncé.
- Attention : Ne pas afficher le n° du saut : SP
- 3 courses d'élan sont autorisées pour 2 sauts exécutés.
- Est considérée comme une « course à vide » une accélération de la course. Il n'y a pas de « course à vide » quand il y a 1 ou 2 pas.
- Seul un couloir de réception sera tracé sur le tapis de réception.
 - Réception **ou pas** en dehors du couloir avec 1 pied/main (partie de pied/main) : 0.10 pt
 - Réception **ou pas** en dehors du couloir avec les 2 pieds/mains (partie de pieds/mains) ou partie du corps : 0.30 pt
- Obligation du « collier de sécurité » pour les sauts par rondade, sinon saut NUL.
- Un tapis pour les mains peut être utilisé pour les sauts en Yurchenko seulement.
- Appui avec une seule main - 2,00 pts.
- Toutes les réceptions doivent être terminées au degré près, sinon on accorde une valeur de saut inférieure (1 tour ½ devient 1 tour, 1 tour devient ½ tour).
- Pour le **saut ½ - ½** : si à la réception, la rotation est **inférieure à ¼ de tour**, le saut est **NUL**. Ce sont les pieds qui font foi.
- Pour le **saut ½ - 1 tour** si à la réception, la rotation est **incomplète**, le saut devient ½ - ½.
- En cas de Saut NUL, au 1^{er} saut, le jury D doit en avertir l'entraîneur.
- Pas de VIDEO en FSCF.

5.2.1 AMENAGEMENTS FSCF - VALORISATION DE LA NOTE D

- + 0,30 si la note D est comprise entre : 3,30 à 3,70
- + 0,60 si la note D est comprise entre : 3,80 à 4,20
- + 0,90 si la note D est comprise entre : 4,30 et +

4.3 BARRES ASYMETRIQUES

Pour les benjamines, un double tremplin est autorisé pour les entrées.

4.3.1 AMENAGEMENTS FSCF

POUR L'ENTREE

Un 2^{ème} essai est autorisé pour l'entrée SANS PENALITE si la gymnaste n'a pas touché le tremplin, les barres ou n'est pas passée sous les barres.

Un 3^{ème} essai n'est pas autorisé.

4.3.2 AMENAGEMENTS FSCF

Après notification du jury D, le Jury E additionnera la déduction pour « exercice trop court » aux autres déductions d'exécution :

- 7 éléments ou + reconnus : pas de déduction
- 5-6 éléments reconnus : - 2,00 pts
- 3-4 éléments reconnus : - 4,00 pts
- 1-2 éléments reconnus : - 6,00 pts
- Pas d'éléments : - 10,00 pts

4.3.3 TEMPS DE CHUTE

Si la gym dépasse le temps de **30 secondes** qui lui est accordé, une déduction de 0,30 pt est appliquée sur la note finale.

Si la gym n'a pas recommencé son exercice dans les **60 secondes**, l'exercice est considéré terminé.

4.3.4 CONTENU DE L'EXERCICE

8 éléments maximum, y compris la sortie, dont la valeur est la plus élevée, sont pris en compte pour les VD,

MAIS seulement 3 éléments différents, issus de la même *racine d'élément, seront comptés dans l'ordre chronologique, pour les VD et EC (sauf bascules, grands tours av/ar et prises d'élan à l'ATR).

**La racine d'élément est déterminée par le début de l'élément et la direction de la rotation (av. ou ar.)*

4.3.5 AMENAGEMENTS FSCF-VALORISATION DE LA NOTE D

+ 0,30 si la note D est comprise entre : 1,40 à 2,00

+ 0,60 si la note D est comprise entre : 2,10 à 2,70

+ 0,90 si la note D est comprise entre : 2,80 à 3,00

+ 1,20 si la note D est comprise entre : 3,10 et +

4.3.6 EXIGENCES DE COMPOSITION

- EC1 : Envol de BS à BI
- EC2 : Envol à la même barre
- EC3 : Prises différentes (sauf élan, entrées et sorties)
- EC4 : Élément sans envol avec un tour de 360° mini (sauf entrée et sortie)

4.3.7 EXIGENCES TECHNIQUES

Toute **prise d'élan** devant chaque élément parti de l'appui doit être à l'A.T.R.

Jury D :

- si dans les 10° → VD attribuée
- en-dessous des 10° → pas de VD

Jury E :

- si entre 0° et 30° → pas de déduction
- si entre 30° et 45° → - 0,10 pt
- si en-dessous de 45° → - 0,30 pt

4.3.8 AMENAGEMENTS FSCF POUR LES EXIGENCES TECHNIQUES

Les éléments ne se terminant pas à l'ATR dans les 10° (de l'alignement des mains à la pointe des pieds), les éléments circulaires sans rotation, les éléments avec envol de BS à BI à l'ATR et les éléments circulaires avec rotations et prise d'élan avec rotation sont dévalués et sont pénalisés pour fautes d'angles :

Jury D : inférieur à 10° 1 VD inférieure à l'élément à l'ATR est attribuée

Jury E : Entre 0° et 30° → pas de pénalité

Entre 30° et 90° → - 0,10 pt

Si en-dessous de 90° → - 0,50 pt

Il n'y a pas de dévaluation pour le soleil et la lune : pas de VD, fautes générales déduites par le jury E.

Pour les éléments circulaires sans rotation ET les éléments avec envol de BS à l'ATR sur BI : si l'ATR se termine dans les 10° de chaque côté de la verticale, la VD est attribuée (même si l'élément est chuté).

Pas de pénalité pour « élan à vide » et balancer ½ tour sous l'horizontale.

4.3.9 SPECIFICITES DE PENALITE

Il n'y a pas de cumul de pénalité pour fautes de jambes fléchies avec une autre pénalité quand cette dernière est plus élevée et est une faute nette.

Exemples :

- Élan intermédiaire + jambes fléchies = 0,50 pt maximum
- Heurter la barre + chute = 1,00 pt maximum
- Heurter le tapis + jambes fléchies = 1,00 pt maximum

Par contre, les fautes générales supérieures aux jambes fléchies peuvent se cumuler (exemple bras fléchis).

La pose de pieds (sans élan à l'ATR avant) sera pénalisée de 0,10 ou 0.30 pt pour la prise d'élan et 0,50 pt pour changement de barres sans exécuter d'élément (sauter de BI à BS).

Élan intermédiaire + traction enroulée + double reprise d'élan = 0,50 pt + 0,50 pt.

4.3.10 PRECISIONS

1) La gymnaste qui effectue :

a) Bascule dorsale – pose ses pieds BI = pénalité de **0.50 pt pour mouvement non caractéristique** (éléments avec impulsion cuisses) + rattrape BS pour bascule = **pénalité de 0.50 pt pour sauter de BI à BS** (changement de barre sans élément) = **1,00 pt.**

La pénalité de composition « sauter de BI à BS » s'applique quand la gymnaste a effectué une bascule dorsale ou un tour dorsal à l'appui et saute directement à BS et dans ce cas, elle se cumule avec la pénalité « mouvement non caractéristique appui des cuisses ».

b) Bascule dorsale – pose ses pieds BI + contre-mouvement = **uniquement 0,50 pt de pénalité** pour mouvement non caractéristique (éléments avec impulsion cuisses).

2) **Contre-mouvement** : il faut bien voir les 3 temps (*projection-fermeture-appui*) :

- Pointes des pieds vers la barre supérieure en avant de la barre 0.10 pt/0.30 pt
- Position carpée avant reprise de BS 0.10 pt/0.30 pt
- Épaules au-dessus de la barre supérieure (pénalité de 0.10 pt si épaules à hauteur de la barre, 0.30 pt si épaules sous la barre)

Il n'y a pas de chute sur l'agrès en barres. Une chute est comptabilisée quand la gymnaste touche les pieds au sol.

Précision : si la gymnaste lâche la barre à sa sortie (sans exécuter d'élément) en se réceptionnant sur les pieds, il n'y a pas de chute, seules des fautes générales éventuelles de réception seront déduites par le jury E (sauf si elle remonte pour effectuer sa sortie).

4) Après une chute en barres, le juge recommence à noter au 1^{er} élément codifié que la gymnaste réalise. Si la gymnaste rechute avant d'avoir fait un élément codifié, le juge ne comptabilise pas cette 2^{ème} chute. Si la gymnaste monte en appui sur BI et fait une pose de pieds, le juge ne compte rien.

5) Si un élément est chuté, l'éventuelle pénalité dans la prise d'élan avant cet élément est comptabilisée.

Exemple : prise d'élan pénalisée à 0.30 pt, puis contre-mouvement sans rattrape de BS, la pénalité n'est pas annulée. Si la gym remonte et recommence le même élément et qu'à nouveau la prise d'élan est pénalisée, elle s'ajoute à la précédente.

6) Avant le tour facial AV, la montée à l'ATR n'est pas demandée.

7) Pour qu'une prise mixte soit comptabilisée, il faut que le corps parte en avant dans l'élément (exemple la lune). Une montée à l'ATR en prise palmaire ne remplit pas cette exigence.

8) Le tour AV carpé en prises palmaires doit se terminer dans les 10° pour obtenir la VD. Sinon, pas de VD ni d'EC.

9) L'élan circulaire carpé : VD A même si les jambes sont fléchies. Il y aura une pénalité selon la faute de flexion de jambes.

Pose de pieds : pas de VD, sans pénalité pour jambes fléchies.

Dans tous les cas, ces éléments reçoivent une pénalité de 0.50 pt pour changement de barres sans exécuter d'éléments.

10) Le contre-mouvement est un élément répertorié qui permet un changement de barres sans pénalité (pénalité pour chute uniquement si la gym lâche la BS).

11) Bascule BS en entrée et bascule BS en cours de mouvement : même élément.

12) Pour les éléments avec envol, il faut une saisie de la barre des deux mains (suspension ou appui passager) pour attribuer la VD.

13) L'élément 1.103 (bascule coupé écart) ne remplit pas l'EC 2

Les éléments 2.303 (de l'appui facial BS, élan en ar, lâcher les prises et 1/1 tour à la suspension BS) et 2.202 (appui fac BS, franchissement carré avec envol ou élan ar franchissement écarté libre en av et 1/2 tour (180°) par-dessus BS à la suspension BS) peuvent remplir l'EC2.

4.4 POUTRE

Pour les benjamines, un double tremplin est autorisé pour les entrées.

4.4.1 AMENAGEMENT FSCF POUR L'ENTREE

Un 2^{ème} essai est autorisé pour l'entrée SANS PENALITE si la gymnaste n'a pas touché le tremplin, la poutre ou n'est pas passée sous la poutre.

Un 3^{ème} essai n'est pas autorisé.

Si la gym touche le tremplin sans faire d'entrée : elle doit commencer son exercice :

Jury D : pas de VD

Jury E : - 1,00 pt ET - 0,10 pt pour entrée non codifiée.

Mêmes pénalités pour **double rebond sur le tremplin**.

4.4.2 TEMPS DE CHUTE

Si la gym dépasse le temps de **10 secondes** qui lui est accordé, une déduction de 0,30 pt est appliquée sur la note finale.

Si la gym ne **recommence pas** son exercice dans les **60 secondes**, l'exercice est considéré terminé.

4.4.3 CONTENU DE L'EXERCICE

8 éléments maximum, y compris la sortie, dont la valeur est la plus élevée, sont pris en compte pour les VD.

Parmi les 8 éléments pris en compte, il doit y avoir au minimum :

3 gymniques + 3 acrobatiques + 2 éléments au choix.

4.4.4 PRECISIONS

- Les sauts exécutés en position latérale recevront un degré de valeur supérieure par rapport à la position transversale.
- Si le même élément est exécuté en position transversale et latérale, la VD ne sera accordée qu'une fois et dans l'ordre chronologique.
- Les entrées signalées par un (D) sont comptées comme éléments gymniques.
- La sortie est un élément acrobatique obligatoirement pris en compte quelque soit sa valeur.
- Les éléments acrobatiques et gymniques doivent revenir sur la poutre avec le pied ou le buste pour attribuer la VD.
- Les ATR et les éléments de maintien pour lesquels il est précisé une position tenue de 2 secondes ne recevront une VD que si cette position est respectée. Sinon, ils recevront une VD inférieure sauf s'il existe comme un autre élément dans le code.

4.4.5 AMENAGEMENTS FSCF - VALORISATION DE LA NOTE D

- + 0,30 si la note D est comprise entre : 2,90 à 3,30
- + 0,60 si la note D est comprise entre : 3,40 à 3,80
- + 0,90 si la note D est comprise entre : 3,90 à 4,30
- + 1,20 si la note D est comprise entre : 4,40 et +

4.4.6 EXIGENCES DE COMPOSITION

E.C. 1 : une liaison d'au moins 2 éléments gymniques différents dont un saut avec un écart de 180° (*transversal ou latéral*) ou écarté latéral.

- Entre 180° et 160° : 0,10 pt de pénalité
- Entre 160° et 135° : 0,30 pt de pénalité.
- Si inférieur : pas de VD.

Précisions : il n'y a pas de série quand :

- Hésitation ou arrêt entre les 2 éléments
- Déséquilibre
- Pied libre touchant la poutre
- Mouvement supplémentaire des bras : s'il y a un mouvement de bras supplémentaire entre les 2, la série n'est pas comptabilisée.
- La position de réception du 1^{er} élément est la position de départ du second.
- La gymnaste arrive du 1^{er} saut bras en arrière et les envoie vers l'avant pour le 2^{ème} saut, la série est prise.
- La série est prise quand la jambe libre à l'arrivée du 1^{er} saut devient la jambe d'appel du second saut.

E.C.2 : un tour 360°

Pour tous les éléments avec « rotation non terminée » : valeur d'un autre élément du code ou pas de VD.

E.C.3 : une série acrobatique d'au moins 2 éléments identiques ou différents

a) Avec envol avec ou sans appui des mains dont un salto = 0,50 pt.

b) Avec envol et appui des mains (ex. flip-flip) (**aménagement FSCF**) = 0,30 pt

Les 2 éléments identiques seront pris en compte pour la série acrobatique mais seule une VD sera comptée. Les renversements libres (costal et facial) en font partie.

Pour les séries acrobatiques dans lesquelles la gymnaste exécute un élément en avant puis en arrière, il faut laisser le temps à la gymnaste de reprendre ses repères. La série peut sembler lente mais tant qu'il n'y a pas d'arrêt, la série est comptabilisée.

E.C.4 : éléments acrobatiques de directions différentes (AV/LAT et AR)

Toutes les EC doivent être exécutées sur la poutre.

Les roulades, ATR et maintiens ne peuvent pas remplir les EC.

Les ATR et les roulades sont considérés comme des Acro.

4.4.7 COMPOSITION (JURY E)

Entrées sans valeur :

Toutes les entrées non codifiées sont reconnues comme « A » (sauf entrée à cheval et accroupie) et comptent dans le nombre de VD exécutées. (*exemple : entrée équerre A*).

Si une entrée A codifiée ne remplit pas l'exigence (*exemple : saut appel 1 pied, montée jambe libre à l'arabesque non dans la continuité ou pas à l'horizontale*), elle est reconnue en A et compte dans le nombre de VD.

Dans les 2 cas, une pénalité de 0.10 pt sera appliquée par le Jury E.

Sorties

Exemple 1 : Rondade-saut en dehors de la poutre

La gym ne tente aucune sortie du tout.

Jury D : pas de VD - 7 éléments comptabilisés

Jury E : **pas de sortie - 0,50 pt**

Fautes de réception (fautes générales si pas de chute ou 1 pt si chute)

Exemple 2 : Rondade-début de salto sans arrivée sur les pieds d'abord

Jury D : pas de VD - 7 éléments comptabilisés

Jury E : Chute - 1 pt

4.4.8 RAPPELS :

- Essai sans exécuter un élément (course à vide) : 0.30 pt.
- Le Twist est une rotation avant.
- La cloche : au bénéfice de la gym pour la rotation Avant ou Arrière.
- Le Saut sissonne ne figure plus dans les exigences du code (section 9 –art.9.3) mais on doit voir une position oblique des jambes.

- **Valeur de liaison** : dans le cas de liaison gymnique, les sauts **doivent** être obligatoirement différents.
- Nous autorisons toujours les sorties de poutre d'un côté ou d'un autre malgré la précision du code FIG.

4.4.9 EXECUTION ARTISTIQUE

Ce n'est pas « J'AIME OU J'AIME PAS ». Des critères précis sont écrits. C'est ce que la gym exécute et comment elle l'exécute.

Les juges devront se caler lors des premières gymnastes mais après ne devront en parler que s'il y a vraiment beaucoup d'écart à ce niveau. Si une solution ne peut être trouvée, le jury D fera comme toujours lors de désaccord.

Les mouvements latéraux en tant que partie d'une combinaison de mouvement, il devrait y avoir au moins un mouvement de transition (par exemple un sur place avec un mouvement des bras et l'autre un déplacement).

4.5 SOL

4.5.1 SORTIES DU PRATICABLE

- 1 pas ou réception en dehors des lignes avec 1 pied ou 1 main : - 0,10 pt
- Pas en dehors des lignes avec les deux pieds, les deux mains ou une partie du corps ou réception avec les deux pieds en dehors de la ligne : - 0,30 pt
- Si appel en dehors du praticable pour effectuer un élément : pas de VD

4.5.2 CONTENU DE L'EXERCICE

8 éléments maximum, **y compris la sortie**, dont la valeur est la plus élevée, sont pris en compte pour les VD.

Parmi les 8 éléments pris en compte, il doit y avoir au minimum :

3 gymniques + 3 acrobatiques + 2 éléments au choix.

La sortie est la dernière ligne acrobatique prise en compte (*la VD la plus élevée est prise en compte*)

Pas de sortie accordée si seulement une ligne acrobatique est exécutée.

Une ligne acrobatique doit être constituée, au minimum, de 2 éléments acrobatiques avec envol, dont un salto, liés directement.

Si la réception du salto n'est pas faite sur les pieds d'abord, la ligne acrobatique est quand même prise en compte.

Tout élément acrobatique exécuté après la dernière ligne acro reconnue ne recevra pas de VD.

4.5.3 AMENAGEMENTS FSCF- VALORISATION DE LA NOTE D

+ 0,30 si la note D est comprise entre : 2,90 à 3,30

+ 0,60 si la note D est comprise entre : 3,40 à 3,80

+ 0,90 si la note D est comprise entre : 3,90 à 4,30

+ 1,20 si la note D est comprise entre : 4,40 et +

4.5.4 EXIGENCES DE COMPOSITION

- **E.C.1** : passage gymnique composé de deux sauts différents du code, appel 1 pied, liés directement ou indirectement (*avec des pas courus, petits sauts appel 1 pied, pas chassés, etc...*) dont un avec un écart de 180° en position transversale/latérale, écarté latéral.
- La réception des sauts doit se faire sur 1 pied s'ils sont exécutés comme 1^{er} élément.
- Les sauts appel 2 pieds et les tours ne sont pas autorisés car ils n'entraînent pas de déplacement.
- **E.C.2** : salto avec rotation longitudinale (min.360°)
- **E.C.3** : salto avec double rotation transversale
- **E.C.4** : Salto ar et av (sauf renversement libre) dans la même ou différente ligne acro

Les EC 2 - 3 et 4 doivent être exécutées dans une ligne acrobatique.

4.5.5 COMPOSITION (JURY E)

Si l'exercice se termine avec un élément acrobatique (pas de chorégraphie après la dernière acro) : pénalité de 0,10 pt.

4.5.6 SORTIES

Une seule ligne ACROBATIQUE exécutée :

- Exemple 1 : Rondade-flip-salto arrière tenduRondade-flip*
- Exemple 2 : Rondade-flip-salto groupé Salto avant tendu
- Exemple 3 : Rondade-flip-salto arrière groupé.....Rondade-flip-salto arrière groupé
répétition

Jury D : pas de VD – 7 éléments comptabilisés

Jury E : **pas de sortie – 0,50 pt**

Fautes de réception

***Plus de pénalité à 0,30 pt pour rondade-flip**

Dans tous les autres cas, la sortie est considérée commencée, la ligne acrobatique prise en compte, même si la réception du salto n'est pas faite sur les pieds d'abord.

Exemples :

Rondade-flip-salto ar groupéSaut de mains-salto avant tendu

(chuté, non arrivé sur les pieds d'abord)

Rondade-flip-vrille.....Saut de mains-salto avant tendu.....Rondade-flip-vrille ½

non terminée

Jury D : pas de VD - 7 éléments comptabilisés

Jury E : Fautes de réception (1 pt de chute ou fautes générales si pas de chute)

■ 4.5.7 RAPPEL :

Les vrilles doivent être complètement terminées sinon VD inférieure reconnue dans le Code.

Mais, lorsqu'un salto avec vrille, lié directement avec un autre salto, n'est pas complètement terminé (mais la gym peut exécuter l'élément suivant), ce premier élément n'est PAS dévalué.

Les ATR et les roulades sont considérés comme des Acro.

Dans une ligne acrobatique composée de 2 saltos, ceux-ci doivent être différents

■ 4.5.8 AMENAGEMENT FSCF

Pour les réceptions en fente **des éléments acrobatiques arrière** : pas de déduction si elles sont maîtrisées.

■ 4.5.9 EXECUTION ARTISTIQUE

Ce n'est pas « J'AIME OU J'AIME PAS ». Des critères précis sont écrits. C'est ce que la gym exécute et comment elle l'exécute.

Les juges devront se caler lors des premières gymnastes mais après ne devront en parler que s'il y a vraiment beaucoup d'écart à ce niveau. Si une solution ne peut être trouvée, le jury D fera comme toujours lors de désaccord.

03/ INSTRUCTIONS TECHNIQUES A L'ATTENTION des ASSOCIATIONS de GYMNASTIQUE MASCULINE

1. CONSIGNES AUX JUGES

Tout juge affecté dans le jury, même comme secrétaire ou remplaçant et absent sans excuse valable le jour de la compétition, entraîne pour l'association l'ayant proposé une amende pour juge absent.

Tout juge absent à la suite de la défection de ses individuels, qui survient moins de 15 jours avant la date de la compétition entraînera une amende pour juge absent.

La présence des juges est pour toute la durée de la compétition. Un juge arrivant en retard ou quittant la compétition avant l'heure prévue entraînera une amende pour juge manquant.

Les juges en formation ET 1^{er} ou 2^e échelon ne sont pas acceptés pour la notation des exercices libres.

1.1 DESISTEMENT DE JUGE

1.1.1 QUI DOIT- IL INFORMER ?

Dans le cas de désistement, il est indispensable d'informer :

- l'organisateur pour la logistique (hébergement, repas,.....)
- le siège fédéral, Pascal LE GOUIC : pascal.legouic@fscf.asso.fr
- le responsable des juges de la compétition, Marc LAMBIN : lambinmarc@orange.fr

Bien sûr, il ne doit pas oublier d'informer son association.

1.1.2 QUAND DOIT- IL INFORMER ?

Le plus tôt possible est le mieux pour l'organisation.

Les associations qui ne fourniront pas le nombre de juges demandé le jour de la compétition, se verront appliquer une amende de 200 € par juge manquant (chèque libellé à l'ordre de la F.S.C.F.)

Tout juge affecté dans un jury et absent le jour de la compétition, entraîne pour l'association ou la Région ou le Territoire l'ayant proposé, les mêmes sanctions

Les associations ne pourront pas participer l'année suivante, si elles ne s'acquittent pas de ces amendes.

Les jurys en réserve, seront affectés, selon les absences et les besoins, pour toute la journée, par le Président du Jury

En cas de refus, ils seront considérés comme absents.

1.2 CONSIGNES AUX JUGES

L'appel du jury se fera à l'heure indiquée sur les horaires et suivi d'une réunion du jury de 30 mn. La présence des juges est obligatoire.

Les juges devront obligatoirement présenter les cartes de juges et leur licence.

Les juges devront être munis du programme FSCF de l'année 2018 avec les erratas 2018 et du code FIG 2016 de la gymnastique masculine.

La tenue des juges doit obligatoirement être conforme et correcte. Pas de pantalon en jean.

Le short est INTERDIT

2. CONSIGNES COUPES NATIONALES

APPLICATION DU CODE FIG 2017-2020

Les juges doivent garder l'enregistrement de leurs propres notes pendant toute la compétition.

2.1 RESPONSABLE DU JURY

Problème de tenue : informer le président du jury

- Coordonner les Jury D et E pour les fautes graves (0,5) et les cas spécifiques (pénalisation ou pas)
- Pas de sortie : pénalisation de 1,0 point : si la sortie est non codifiée (FIG ou FSCF) ou descente intentionnelle.

Note Maxi exécution Senior	Espoirs sortie FSCF autorisée
10 si 7 et + éléments FIG	10 si 6 et + éléments
6 si 5 à 6 éléments	8 si 5 éléments
4 si 3 à 4 éléments	6 si 4 éléments
2 si 1 à 2 éléments	4 si 3 éléments
0 si aucun élément reconnu	2 si 1 ou 2 éléments
	0 si aucun élément reconnu

Pénalisations sol : sortie de la zone de réception, durée

Pénalisations saut : course supplémentaire, sortie de la zone de réception

2.2 JURY D

Etre vigilant sur les non-reconnaisances

Ajout d'une nouvelle pénalité appliquée par le Juge D sur la note D – 0,30 à chaque appareil.

4 groupes d'éléments par agrès sauf au sol (3) et au saut

G I - G II - G III - Plus G IV groupe de sortie

Seniors : Sortie + 9 éléments

5 éléments maxi dans un même groupe

Sortie A/B=0 C = 0.3 D et + = 0,5

Espoirs : sortie + 7 éléments (espoirs),

5 éléments maxi dans un même groupe

Exigences difficulté mini A, valeur de l'exigence : $2 \times 0.5 = 1,0$ point

Sortie FSCF autorisée

Sortie FSCF =0 A =0.2 B = 0.4 C/D = 0,6

Attention aux éléments interdits en espoirs (anneaux, barres parallèles) avec point rouge dans le code.

SOL

- Le gymnaste doit aller à chaque coin à **moins de 1m** sauf en sortie où il peut aller vers le coin sans pénalisation. **Pénalisation 0,3 Jury D**
- Pour les seniors, il est obligatoire d'exécuter dans l'exercice un double salto (avant ou arrière) qui doit être dans les 10 éléments qui comptent. **Pénalisation 0,3 Jury D**
- Suppression des saltos avec roulé (exception du saut de poisson et du saut en arrière ½ tour saut de poisson)
- Le salto japonais ou costal qui n'est plus codifié sera pénalisé de 0,3 pour jambes écartées et 0,3 pour la réception jambes écartées plus les autres fautes ...
- Le gymnaste ne peut pas faire un pas simple pour arriver au coin. Un pas simple signifie quand le gymnaste se repositionne dans la surface du praticable sans chorégraphie (tour >ou =180°, saut, monter la jambe au-dessus de l'horizontal dans le pas, etc.)..
- Tous les saltos avec demi-tour sont dans le groupe des éléments acrobatiques en arrière (Exemple: Saut avec ½ t et salto avant (twist) même élément que salto arrière avec ½ t (page 51 fig7)
- Les saltos avec rouler et saltos à la position faciale ne sont pas permis pour valeur.
- Saut à la position faciale après salto = - 0,50 pt par le jury E **si pas d'arrêt après le salto**
- salto avant ou arrière groupé avec ou sans tour. Si flexion des jambes = ou > 90° = Groupé même si pas de flexion des hanches.

ARCONS

- Non utilisation des 3 parties. **Pénalisation 0,3 Jury D**
- Le manque d'amplitude dans la position du corps est pénalisé comme déduction individuelle pour **chaque élément de 0,1**. Les cercles exécutés avec une position légèrement creuse sont autorisés (15°)
- La fermeture des hanches lors des éléments individuels de l'exercice doit être pénalisée comme une erreur technique distincte dans chaque cercle ou cercle jambes écartées à partir de 30°.
- L'amplitude des élancés, ciseaux et faux ciseaux : genou à hauteur de l'épaule d'appui
- - Une déviation dans un transport transversal sera pénalisée **pour l'ensemble de l'élément et non pas pour chaque cercle**.
- Il n'y a pas valeur partielle pour les russes faciaux (dans l'exercice ou dans la sortie) avec chute. La Valeur intermédiaire pour les éléments non terminés à cause d'une chute n'existe plus.
- Pas de valeur partielle ne sera donnée pour un transport transversal avec une chute. Exemple: Un déplacement Magyar avec chute après le premier arçon, puis continuer l'action du déplacement ne recevra pas de valeur.
- Monter sur l'arçon, avec ou sans ¼ t, le cercle avec ¼ t. dans un arçon est une valeur B, et compte comme le commencement de la séquence flop, après la position original (élément II.14) il compte comme cercle sur arçon et non comme stockli car manque ¼ de tour.
- Élément IV.1 page 75 « sortie facial allemand (du cercle ou cercle des jambes écartées) » Pour réaliser une sortie costale ou faciale allemande, **le gymnaste n'est pas obligé de réaliser un cercle supplémentaire en appui latéral ou transversal** avant de franchir le cheval, sauf en cas de chute.
- Sortie ATR du costal allemand : Le gymnaste devra réaliser un cercle après le costal allemande pour avoir les 2 partie de valeur : Costal Allemande = A + exigence du groupe II et cercle + ATR pour la valeur de la sortie

ANNEAUX

- Un élément d'élan à l'appui renverse (arrêté 2 sec.) est requis et doit être dans le 10 (8 pour les espoirs) qui comptent. Pas d'élan à l'appui renversé pour les seniors et espoirs, **Pénalisation 0,3 Jury D**. Mais si réalisé **par les espoirs = + 0,30 sur la note D par le jury D**.
- Seulement pour les éléments de force à l'appui renversé avec bras fléchi, quand la technique oblige de toucher légèrement les câbles avec les bras, il n'y aura pas déduction pour le contact (éléments II.25 et II.26). ATR force en A et B
- un exercice ne peut inclure plus de **3 éléments des groupes 2 et/ou 3** en succession directe (à la suite). Le 4ème et suivants sont considérés comme répétitions et ne sont pas reconnus par le jury D. Les éléments non reconnus des groupes 2 et 3 sont comptabilisés dans le nombre d'éléments.
- Le gymnaste peut exécuter la même position finale de maintien en force maximum une fois par groupe d'élément. Ainsi, par ex., ne peuvent être prises en compte que 2 fois éléments du type croix (normal, à l'équerre ou équerre, jambes levées vert.) ou appui facial horizontal (normal ou écarte) pour la reconnaissance de la difficulté (une dans le groupe II et une autre dans le groupe III).
- Pour les éléments d'élan à une position de maintien, la position transitoire des épaules avec une déviation supérieure à 45° entraîne la non reconnaissance de la difficulté. Celle-ci ne peut pas être décomposée et la position de maintien même avec une déviation faible n'est pas reconnue. Ex : bascule croix 2s avec une déviation dans la bascule >45° = non reconnue, puis croix horizontale = non reconnue.
- Plus de 2 éléments Guczoghy ou 2 éléments Li Ning. Pénalisation Jury D + NR
- L'élément Chechi est autorisé pour les espoirs.

SAUT

1 seul saut, toucher le tremplin ou la table sans sauter : saut = 0

Pour une course à vide (sans toucher le tremplin **ET** la table), une course supplémentaire est autorisée avec pénalisation de 1,0 par le responsable du jury

BARRES PARALLELES

- Dans tous les éléments Moy et grand tours de l'appui renversé, la flexion des jambes dans la descente de l'ATR est pénalisée de 0,30 avant 45° et 0,10 avant l'horizontal. La flexion dans la suspension n'est pas pénalisée.
- Le Moy avec jambes fléchies à la suspension = B et avec jambes tendues à la suspension = C.

BARRE FIXE

- Reprise de la barre dans les éléments avec envol (volant), si le gymnaste saisit la barre d'une main, la valeur est accordée lorsque les 2 mains ont finalement repris la barre.
- Bascule à l'appui ou petite bascule : valeur A mais pénalisation faute de composition + angle
- Déviations par rapport à la verticale pour les éléments d'élan à ou passant par l'appui renversé aussi avec tours (bascule ATR, établissement arrière ATR, élan pour dessous par l'appui renversé, grand tour avant ½ tour, grand tour arrière ½ t, Endo, Endo ½ t, Stadler, Stadler 1/2t ...):
 - 0 – 15° pas de déduction
 - 16 – 30° déduction 0,1

31 – 45° déduction 0,3

46° - 90° déduction 0,5

> 90° déduction 0,5 et non reconnaissance (jury D)

- Plus de deux passages sous la verticale d'un bras. **Pénalisation Jury D 0,3 + NR**
- Plus de 2 élans circulaires Adler. **Pénalisation Jury D 0,3 + NR**
- L'élément Yamawaki doit être réalisé corps tendu et passer par la position verticale au-dessus de la barre. Une position de fermeture avec un angle $>45^\circ$ ou mauvaise position verticale entraîne la reconnaissance de l'élément Voronin ou Stenman de valeur B.
- Genoux fléchis dans les éléments de préparation 0,1 ou 0,3

2.3 JURY E

Abaissement des jambes dans les élans ou élévation à l'ATR

-0,10 pt 0-15°

-0,30 pt 16°-30)

-0,50 pt 31°-45°

-0,50 pt + NR >45°

Séparer les Juges E de chaque côté de la table

Ils donnent les pénalisations d'exécution

Pas de sortie : Si le gymnaste chute dans la sortie : pénalisation de 1,00 par le jury E

Pas de double pénalisation par le jury E pour descente intentionnelle sans sortie.

Toucher l'appareil ou le sol avec les jambes ou les pieds 0,1

Toucher l'appareil ou le sol ou contact d'une ou des 2 mains au sol 0,3

Réception : Déduction maximale de 1 point pour pas, touche, chute et appui mains au sol

Chute ou appui d'une ou 2 mains 1,00

pas + ramener le pied (pas de 2ème pénalisation si sens opposé au déplacement)

un petit pas ou petit saut est défini par un écart maximum de « un pied » entre les pieds

Attention aux fautes spécifiques aux appareils

Attention à la durée des maintiens : tenue 2s = pas de pénalisation. Marquée = 0,3. Non tenue = 0,5

Anneaux et fixe : si faute de tenue lorsque le gymnaste saute 0,3

Anneaux : bascule puis équerre ou établissement avant puis équerre : faute de composition 0,3

Anneaux : un exercice qui débute de la suspension bras fléchis sera pénalisé

Anneaux : si un élément de maintien non codifié (exemple position renversée) est tenu 2s ou plus, déduction de 0,1

Anneaux : il n'y a pas d'abaissement à partir d'une position de maintien

Fixe : élément qui ne continue pas dans la même direction = faute de composition 0,3

Bascule à l'ATR suivi de grand tour arrière ou passément filé : erreur de composition 0,3 + faute de déviation par rapport à l'appui renversé

Bascule à l'appui : erreur de composition 0,3 + déviation par rapport à l'appui renversé 0,5

Attention aux demi-élans ou élans aux anneaux, barres parallèles et fixe

Attention aux abaissements, erreurs de composition (0,3)

2.4- SECRETAIRES DE TABLE

Les secrétaires vérifient et enregistrent les notes sur l'ordinateur.

Les notes sont celles données par le responsable du Jury

Ils reportent sur la feuille du gymnaste la note du Jury D, les notes des Jurys E et la note Finale.

Révéler la passion qui vous anime !



Fédération Sportive et Culturelle de France ■ 22, rue Oberkampf ■ 75011 Paris
T +33(0) 1 43 38 50 57 ■ F +33(0) 1 43 14 06 65 ■ fscf@fscf.asso.fr ■ www.fscf.asso.fr